



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 011/ASMI/SE/COMIFAC/2020

### **EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT (E) EN GOUVERNANCE FORESTIERE AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC**

#### **1. CONTEXTE**

La promotion d'une gestion durable des forêts est considérée comme étant d'une importance cruciale pour la préservation des forêts tropicales humides d'une part et pour le développement économique et social des pays et des populations locales d'autre part. Ces forêts jouent par ailleurs un rôle de premier plan en tant que « poumon vert » dans l'atténuation du changement climatique. Avec la croissance démographique, les besoins globaux en produits forestiers augmentent et la pression sur les forêts s'accroît dans les mêmes proportions.

La bonne gouvernance forestière est une des principales clefs pour une gestion durable des forêts. Elle implique des principes fondamentaux tels que la transparence, l'équité, la participation, la responsabilité, la coordination et les capacités. La COMIFAC s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance et la reconnaît comme élément clef pour un développement durable et équitable, et comme facteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté. La gouvernance forestière s'avère ainsi être une thématique transversale que l'on retrouve dans les différents axes du Plan de Convergence, document stratégique de référence de la COMIFAC. En outre la bonne gouvernance y apparaît comme une valeur fondamentale et est considérée, à juste titre comme "un préalable incontournable à la gestion durable des forêts".

En 2011, la COMIFAC a initié le processus de création d'un Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF). L'objectif de ce groupe était de disposer d'un espace de réflexion et d'échanges entre les parties prenantes, qui permette d'examiner et de traiter des thématiques et problèmes importants de gouvernance forestière de la sous-région. Ce Groupe de Travail a été formellement mis en place en novembre 2013 lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC tenue à N'Djamena au Tchad, session au cours de laquelle les missions et les modalités d'organisation de ce groupe de travail ont été approuvées.

Après un fonctionnement probant du GTGF pendant la période 2014- 2017, il s'est avéré nécessaire d'effectuer un bilan de cette phase pilote qui a conduit le Secrétariat Exécutif à proposer de faire évoluer ce Groupe de Travail. Ceci a impliqué pour la relance des activités du GTGF, une révision des missions et de la structuration du groupe qui a été faite lors de l'atelier dédié à cet effet qui s'est tenu du 23 au 25 octobre 2018 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Suivant les nouvelles modalités d'organisation définies, le GTGF (composé des groupes thématiques et de la Plénière) fonctionne essentiellement sur la base d'un collectif modulable d'experts chargés de traiter des différentes thématiques qui concernent le GTGF. Cinq thématiques prioritaires ont été à cet effet retenues : (i) politiques et législations forestières et environnementales ; (ii) légalité, certification et industries forestières (y inclus la transparence et la lutte contre la corruption dans le secteur forestier) ; (iii) foresterie décentralisée (y inclus foresteries communautaire, communale, urbaine...) et exploitation artisanale des ressources forestières ; (v) Dialogue international sur les forêts. *MV*